

## PLAN "SOBRIETE ENERGETIQUE" : AGIR COURT ET MOYEN TERMES !

ÉNERGIE  
&  
CLIMAT

Le gouvernement a fixé un objectif de réduction de la consommation énergétique française de 10% dans les deux ans. Pour y répondre, le SERCE a proposé 4 leviers d'actions à court terme, applicables dans le domaine des bâtiments industriels et tertiaires.



Le Président du SERCE, Jean-Pascal de PERETTI, a exposé les grands principes dans un courrier adressé fin juillet à la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher. Dans une vision de court terme, il est possible d'atteindre, voire de dépasser l'objectif de réduction de 10% en sensibilisant les occupants des bâtiments, en utilisant l'inertie des bâtiments pour faire de l'effacement diffus, en mettant en place une stratégie de maintenance préventive ainsi que des systèmes de régulation simples.

Le SERCE demande de solutions plus durables via notamment le Contrat de Performance Energétique qui garantit des économies d'énergie dans la durée. C'est un élément important d'atteinte des objectifs du dispositif Éco-Energie Tertiaire. En intégrant de la production d'électricité d'origine renouvelable, on peut passer de bâtiments efficaces (avec monitoring des consommations et GTB) à des bâtiments flexibles, intégrant des capacités de production en autoconsommation et stockage.

Dans une vision de moyen terme, la mise en œuvre de ces solutions rapides et les économies constatées, peuvent favoriser la

La mise en place d'équipements plus performants associée à des contrats de maintenance et/ou d'exploitation permet de garantir une réduction durable des consommations et de l'empreinte carbone des Bâtiments.



POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU DÉTAIL DES LEVIERS D'ACTION PROPOSÉS PAR LE SERCE, TÉLÉCHARGEZ LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE : [www.serce.fr](http://www.serce.fr) > Rubrique « Espace presse »

